

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-CINQ OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 19 octobre 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHER, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ absente*), Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Suzanne BOURDÉ, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Pierre LESNARD, David L'HOMME, Fabienne TASSEL

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Alain GENGE

Délibération n°2022-141

Membres en exercice : 69 - Présents : 58 - Absents : 11 - Pouvoirs : 2

**SPORT
PISCINE DE LANRELAS – AIDE FINANCIERE**

La commune de Lanrelas dispose d'une piscine de plein air, ouverte en juillet et août à raison de 30 heures par semaine. Cet équipement comprend un bassin de 225 m² (25m x 9m), une plage de 240 m² et 3 vestiaires dont 2 avec douche.

Considérant que Lamballe Terre & Mer est compétente pour soutenir financièrement les équipements sportifs d'intérêt communautaire, le 18 février 2020, le Conseil communautaire a listé les équipements concernés, dont fait partie la piscine de Lanrelas. A ce titre, Lamballe Terre & Mer attribue depuis 2017 son soutien financier à la commune, gestionnaire de l'équipement, à hauteur de 9 000 € sur les

exercices 2017, 2018 et 2019. En 2020, au regard du contexte sanitaire, la piscine ne fut pas ouverte au public.

La commune de Lanrelas sollicite un soutien de l'intercommunalité sur l'exercice 2021 et 2022, en présentant des frais de fonctionnement à hauteur de 16 914 €/an. Il est proposé au Conseil communautaire de verser une aide financière annuelle de 9 000 € pour 2021 et 2022.

Vu :

- Les statuts de Lamballe Terre & Mer,
- La délibération n°2020-035 du 18 février 2020, définissant notamment l'intérêt communautaire les équipements sportifs d'intérêt communautaire pouvant bénéficier d'une aide financière,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le versement d'un soutien financier annuel de 9 000 € à la commune de Lanrelas pour les années 2021 et 2022,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

31 OCT. 2022